Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260001910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.019

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

ASSAINISSEMENT : Attribution du marché réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement collectif

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération n° DC.2025.100 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 approuvant le plan pluriannuel d'investissement permettant de mener à bien la restructuration des équipements d'assainissement sur le territoire de Centre Morbihan Communauté.

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 05 janvier 2026 et son avis rectificatif, et fixant au 27 janvier 2026, à 12h00, la date limite de réception des offres à l'accord-cadre de Travaux de réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement collectif,

VU le rapport du Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260001910-DE

Considérant que Centre Morbihan Communauté s'engage dans un programme de renouvellement de ces réseaux d'eaux usées afin de réduire l'intrusion des eaux claires parasites dans ces systèmes d'assainissement,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de Centre Morbihan Communauté,

Considérant que, sur la base de la sélection des candidatures, de la réception de 3 offres et de leur comparaison, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution, à savoir TELEREP FRANCE qui obtient la note globale de 96,9 /100 répartie comme suit : 36,89/40 pour le critère Prix ; 40/40 pour le critère Technique et 20/20 pour le critère délai d'intervention,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide:

- **D'ATTRIBUER l'accord-cadre suivant :**
  - **Titulaire : TELEREP France, ZA LE PONT ROUGE - 22440 TREMUSON**
  - **Objet de l'accord-cadre : Travaux de réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement collectif**
  - **Durée du marché : 12 mois compter de la notification, reconductibles 1 fois par période de 12 mois**
  - **Montant maximum de l'accord-cadre : 150 000,00 HT par période**

- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Assainissement, à prendre toute décision relative à la passation de l'accord-cadre susmentionné et à signer ledit marché avec l'attributaire.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Centre MORBIHAN Communauté